

0132732Z  
ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE  
COLLEGE ANDRE CHENIER  
23 RUE DE L AIGUILLETTE  
13012 MARSEILLE  
Tel : 0491933595

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 6  
Numéro d'enregistrement : 35  
Année scolaire : 2021-2022  
Nombre de membres du CA : 30  
Quorum : 16  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2022

Réuni le : 27/06/2022

Sous la présidence de : Didier Assalit

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

**Exercice : 2022**

**Numéro de la DBM : 3**

**Budget d'origine :**

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

DBM N°3:

- avec prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 9000,00 euros pour l'acquisition d'un tourniquet de contrôle d'accès au self;
- avec prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 8 500,00 euros pour le financement des licences de manuels numériques pour l'année scolaire 2022-2023;
- virement entre services en recettes pour régularisation: 979.08 euros en 2INVA du ALO vers OPC (cf.DBM N°2)

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0